

Bruxelles, le 21 avril 2010

Stimuler la mise en ligne du patrimoine culturel: la Commission européenne met en place un "comité des sages" sur la numérisation

Le Président de la Commission européenne José Manuel Barroso a annoncé que la Commission européenne confiera à trois personnalités - Maurice Lévy (PDG de Publicis), Elisabeth Niggemann (Présidente de la Bibliothèque Nationale d'Allemagne) et Jacques De Decker (écrivain) – la tâche de formuler des recommandations pour accélérer la numérisation, l'accessibilité en ligne et la conservation des œuvres culturelles à travers l'Europe. Ils examineront les diverses initiatives en cours, notamment celles engageant des partenaires publics et privés (par exemple le projet Google Books) et les problèmes de droit d'auteur afin de trouver des moyens de stimuler la numérisation des collections complètes détenues par les bibliothèques, musées et archives en Europe. Ces recommandations permettront à Europeana, la bibliothèque numérique européenne, de développer une nouvelle dimension : bien qu'aujourd'hui le portail Europeana (www.europeana.eu) offre déjà un accès en ligne à plus de 7 millions de livres, cartes, photographies, extraits de films, peintures et extraits musicaux, il ne s'agit que d'une petite partie de toutes les œuvres détenues par les Institutions culturelles européennes. La mise en place de ce comité des sages fait partie d'une stratégie plus large de la Commission visant à accompagner le secteur culturel dans sa transition vers l'ère numérique. Le comité, qui fera rapport à la Vice Présidente en charge de la Stratégie numérique Neelie Kroes et à la Commissaire en charge du portefeuille Éducation, Culture, Multilinguisme et Jeunesse Androulla Vassiliou, rendra ses conclusions avant la fin de l'année.

La Vice Présidente Neelie Kroes a déclaré: "Nous attendons de ce Comité qu'il trouve des solutions innovantes afin de s'assurer que le riche patrimoine culturel européen soit accessible à tous par le biais d'internet – le manque de moyens ou la rigidité des lois ne sauraient servir d'excuse; c'est un devoir de notre temps: nous devons le faire aussi bien pour notre génération que pour les générations futures".

La Commissaire Androulla Vassiliou a ajouté : "Le secteur culturel est en train de traverser une vaste transition. Nous devons faire en sorte qu'elle tire profit des progrès technologiques. Cela implique de trouver de nouveaux modèles commerciaux pour les industries créatives, et d'élargir le rôle traditionnel des institutions culturelles au monde numérique en donnant accès aux contenus culturels et de les préserver pour les générations futures".

Le Comité de Réflexion ("Comité des sages") sera composé de Maurice Lévy (PDG de l'entreprise française de publicité et communication Publicis), Elisabeth Niggemann (Directrice Générale de la Bibliothèque National d'Allemagne et Présidente de la Fondation Bibliothèque numérique européenne) ainsi que Jacques De Decker (écrivain et journaliste belge).

Le Groupe a été invité à fournir une série de recommandations sur la numérisation, l'accessibilité en ligne, et la préservation de l'héritage culturel européen. Il se penchera sur la façon de financer la numérisation, y compris les possibilités et conditions des partenariats entre secteurs public et privé. Il abordera également les questions de droit d'auteur et les pratiques d'octroi de licences afin de faciliter la numérisation d'œuvres protégées – en particulier pour les œuvres épuisées et les œuvres dites orphelines, qui représentent une grande partie des collections en Europe. Les défis actuels de la numérisation vont naturellement au-delà de la nécessité de mettre en ligne notre patrimoine culturel. Il s'agira donc d'aborder, dans une deuxième phase, la question plus large de la distribution et de l'accessibilité numériques (par exemple en ligne) de l'ensemble du contenu culturel en Europe. La mise en place du comité des sages fait partie d'une stratégie plus large qui comprendra également la recherche de nouveaux modèles d'affaire efficaces ainsi qu'un environnement favorable pour les industries créatives et une rémunération équitable pour les créateurs.

Background

Europeana a été lancée en Novembre 2008 ([IP/08/1747](#)). Son site internet permet aux utilisateurs de rechercher et d'accéder en ligne directe aux livres numérisés, aux cartes, tableaux, journaux, extraits de films, et photographies détenus par les institutions culturelles européennes. Environ 7 millions d'objets numérisés sont actuellement disponibles et ce nombre devrait passer à 10 millions au cours de l'année 2010.

Le Comité des sages a été créé suite à une suggestion du Ministre français de la Culture et de la Communication au Conseil Education, Jeunesse et Culture du 27 Novembre 2009 ([MEMO/09/526](#)). L'analyse du Comité s'appuiera sur les travaux du [Groupe d'experts à haut niveau](#) sur les bibliothèques numériques mis en place par la Commission européenne entre 2006 et 2009.